



**RÉGIE INCENDIE
ALLIANCE**
des Grandes-Seigneuries

Le 24 mars 2022

À une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, tenue le 24 mars 2022, à distance via l'application électronique ZOOM, tel que permis par le décret ministériel 2020-029.

Sont présents :

M. Jean-Claude Boyer	M. Normand Dyotte	M. Michel LeBlanc
M. André Camirand	M. Vincent Chatel	M. Sylvain Bouchard
Mme Chantale Boudrias	M. Jean-Michel Roy	

Le quorum est constaté, sous la présidence de monsieur Jean-Claude Boyer.

Sont également présents monsieur Claude Brosseau, directeur et trésorier, et madame Aleksandra Sirbu, adjointe administrative.

024-03-22 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Après avoir constaté le quorum, il est proposé par monsieur Jean-Michel Roy, et appuyé par monsieur Vincent Chatel et il est résolu de procéder à l'ouverture de l'assemblée.

ADOPTÉE

025-03-22 Adoption de l'ordre du jour et varia

Il est proposé par monsieur Jean-Michel Roy, appuyé par monsieur Vincent Chatel, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

026-03-22 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 17 février 2022

Il est proposé par monsieur André Camirand, appuyé par monsieur Normand Dyotte, et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 17 février 2022, tel que rédigé.

ADOPTÉE

027-03-22 Nomination au poste de greffier

CONSIDÉRANT que la Régie a mis en place une nouvelle structure opérationnelle effective au 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT l'adoption du nouvel organigramme 2022 entériné par le conseil d'administration à son assemblée du 25 novembre 2021;

CONSIDÉRANT la création du nouveau poste de greffier;

CONSIDÉRANT que cette fonction est stratégiquement incontournable afin d'assurer une gestion quotidienne et un suivi juridique efficace et efficient à la Régie et qu'un processus complet de recrutement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, et appuyé par monsieur Michel LeBlanc, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration embauche madame Audrey-Maude Parisien au poste de greffier pour un début d'emploi d'ici le 11 avril 2022;

Madame Audrey-Maude Parisien est assujettie à une période d'essai équivalent à six (6) mois de travail débutant à son premier jour de travail;

ET QUE son salaire et ses conditions de travail soient ceux inclus dans le recueil régissant le groupe d'employés-cadres de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE

028-03-22 Adoption de la politique de télétravail

CONSIDÉRANT que la Régie désire instaurer une politique sur le télétravail pour permettre le travail à distance sur une formule hybride, et ce, dans un contexte structuré et avec des balises favorisantes à concilier leur vie professionnelle et privée;

CONSIDÉRANT que le télétravail pourrait être requis en raison de la situation sanitaire ou toute autre cause empêchant l'accès à la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Sylvain Bouchard, et appuyé par monsieur Jean-Michel Roy, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration adopte la Politique de télétravail telle que rédigée.

ADOPTÉE

029-03-22 Adoption des rapports annuels du schéma sécurité incendie

CONSIDÉRANT que la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, créée par décret ministériel en date du 14 décembre 2021, dessert les Villes de Saint-Constant, Candiac et Sainte-Catherine, effectif depuis le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson est desservie par la Régie depuis le 2 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que la Régie transmet annuellement à la MRC de Roussillon un rapport annuel pour chacun des territoires, de façon à ce que ces données soient colligées dans un document régional pour ensuite être acheminées, par la MRC, au ministère de la Sécurité publique du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Chantale Boudrias, appuyé par monsieur Vincent Chatel, et il est résolu :

D'ADOPTER un rapport annuel de la Régie couvrant le territoire de la Ville de Saint-Constant et de la Ville de Sainte-Catherine,

ADOPTER un rapport annuel de la Régie couvant le territoire de la Ville de Candiac,

D'ADOPTER un rapport annuel de la Régie couvant le territoire de la Ville de Delson,

et

QU'une copie de la présente résolution, des résolutions des Villes et des rapports soient envoyés à la MRC de Roussillon.

ADOPTÉE

030-03-22 Mandat pour bureau de projet

CONSIDÉRANT que la Régie a l'intention de construire deux casernes sur son territoire pour desservir les quatre villes;

CONSIDÉRANT que la Régie ne détient pas de ressource qualifiée à la bonne gestion et l'application des projets;

CONSIDÉRANT que la Régie doit compléter les démarches auprès du MAMH et du MSP pour la conclusion des subventions et du financement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Candiac offre par voie d'impartition les services de leur bureau de projets pour l'accompagnement, la gestion administrative et la surveillance de chantier;

Il est proposé par monsieur Michel LeBlanc, appuyé par monsieur André Camirand, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Régie retienne l'offre de service de la Ville de Candiac au taux horaire régulier de 102.00 \$, incluant les taxes et tous les frais pour le mandat d'accompagnement de l'équipe de direction de la Régie dans tous les aspects relatifs au projet;

ET QUE le conseil d'administration de la Régie autorise le directeur et trésorier, monsieur Claude Brosseau, à signer l'offre de service pour et au nom de la Régie.

ADOPTÉE

031-03-22 Approbation des paiements et salaires émis

Il est proposé par monsieur Normand Dyotte, appuyé par monsieur Jean-Michel Roy, et il est résolu :

D'approuver les salaires au montant de 1 506 275.27 \$ selon la liste déposée en date du 16 mars 2022 et couvrant la période du 27 décembre 2021 au 6 mars 2022;

ET d'approuver les listes des paiements émis au montant total de 227 588.24 \$ selon la liste déposée en date du 16 mars 2022 et couvrant la période du 1^{er} janvier au 28 février 2022.

ADOPTÉE

Varia

032-03-22 Motion de félicitations à l'École nationale des pompiers du Québec

CONSIDÉRANT que l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) a récemment reçu le Prix commémoratif Chief V. Kenneth Elmore, décerné par le National Board on Fire Service Professional Qualifications (Pro Board), pour son apport exceptionnel à la promotion des qualifications professionnelles du personnel des services de sécurité incendie et autres services d'urgence afin de maintenir les hauts standards de la profession de pompier.

CONSIDÉRANT que en tant que lauréate 2022, l'ENPQ devient ainsi la première organisation canadienne accréditée à recevoir cette reconnaissance;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bouchard, appuyé par monsieur André Camirand, et il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries félicite l'ENPQ pour le travail exceptionnel accompli.

ADOPTÉE

Période de questions

Comme permis par la ministre de la Santé et des Services sociaux par l'arrêté ministériel numéro 2020-029, la présente séance ordinaire a lieu à huis clos.

Une procédure spéciale a été instaurée à l'égard des personnes intéressées à consulter tout point à l'ordre du jour.

Aucune question n'a été déposée.

033-03-22 Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Sylvain Bouchard, appuyé par monsieur André Camirand, et il est résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Mme Jocelyne Bates
Présidente

M. Claude Brosseau
Directeur et trésorier